

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 17 OCTOBRE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 10 octobre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe GOVIGNON, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Philippe GOVIGNON	Sylvie FROMENTIN
Michèle PICCOLINI	Bruno GARNIER
Corine VALADE	Yahia MATAICHE
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Bernard MAZE
Michèle ANDRIEUX	Paul MOREL
Jean-François CHRETIEN	Christine RAMIREZ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Armand JACQUEMIN donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Hania COUSTENOBLE donne pouvoir à Paul MOREL
Emeline GEFFLOT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

Madame ANDRIEUX est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

<u>2017/10/17-1</u>	<u>PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVU DE LA PETITE MONTAGNE</u>
---------------------	--

Vu le budget primitif,

Considérant la nécessité de verser une participation supplémentaire au budget du SIVU de la Petite Montagne ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une participation financière au SIVU de la Petite Montagne d'un montant de 20 000.00 €.

Le versement de cette participation nécessite l'adoption d'une décision modificative.

oOo

<u>2017/10/17-2</u>	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 5</u>
---------------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif 2017 adopté le 03 avril 2017,

Vu les décisions modificatives 1, 2 et 3 et 4;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, des transferts de crédits suivants :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6068 Autres matières et fournitures	5 000.00 €	
61521 Entretien de terrains	15 000.00 €	
65548 Autres contributions		20 000.00 €
totaux	20 000.00 €	20 000.00 €

oOo

<u>2017/10/17-3</u>	<u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF AU DESHERBAGE CHIMIQUE</u>
---------------------	--

Madame PICCOLINI rappelle que la Commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux avec l'appui du Département et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué.

Considérant que dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique telles que l'usage d'un désherbeur mécanique de chemin est préconisé et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 40 % du Département sur le montant d'investissement plafonné.

Vu la délibération du 27 mai 2010 pour la prise en compte des conditions d'éligibilité ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE l'achat d'un porte outil koppl Kompakt Light CL 10-2 ainsi qu'un désherbeur de chemin, tel que présenté dans le devis 5367 du 10/08/2017 proposé par la SARL Frémont et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis d'un montant de 8 561.20 € HT soit 10 273.44 € TTC,
- SOLLICITE la subvention correspondante auprès du département de Seine et Marne,
- S'ENGAGE à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations du Département dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

oOo

	<u>SIGNATURE D'UN MARCHE POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS</u>
--	---

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

oOo

<u>2017/10/17-4</u>	<u>AUTORISATION DE SIGNER UN DEVIS : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE</u>
---------------------	--

Monsieur LANNETTE-CLAVERIE présente à l'assemblée la proposition de convention d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre pour la restauration des parements intérieurs et extérieurs de la Nef et du bas-côté sud de l'Eglise Saint Martin présentée par l'architecte Madame Suzanna GUENEGO d'un montant de 24 996.40 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires soumise par Madame Suzanna GUENEGO, architecte, 77200 TORCY, d'un montant de 24 996.40 € HT pour la restauration des parements intérieurs et extérieurs de la Nef et du bas-côté sud de l'Eglise Saint Martin.

oOo

2017/10/17-5

MOTION LIGNE 17 DU GRAND PARIS EXPRESS

La ligne 17 du Grand Paris Express doit être mise en service jusqu'aux nouvelles gares du Triangle de Gonesse à l'horizon 2024, et du Mesnil-Amelot à l'horizon 2030. Elle assurera l'intégration à la dynamique métropolitaine du territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, mais aussi des départements du Val d'Oise et de Seine-et-Marne, puisque les deux gares précitées seront respectivement l'unique gare valdoisienne et l'une des deux seules gares seine-et-marnaises du réseau du Grand Paris Express. Elle constitue le projet névralgique de désenclavement du territoire de Roissy Pays de France et plus généralement du Grand Roissy, à partir duquel se conçoivent, depuis quatre ans et demi, l'ensemble des politiques de mobilités et de développement économique et résidentiel portées par la communauté d'agglomération et ses communes membres : elle permettra notamment d'améliorer l'accès des populations à l'emploi, de résorber les inégalités territoriales en favorisant les déplacements vers la capitale, les aéroports et les pôles économiques, et d'œuvrer à la transition écologique en facilitant le report modal des déplacements.

Il semblerait que le gouvernement remette aujourd'hui en cause, pour des raisons financières, le calendrier et les conditions de réalisation, voire la réalisation elle-même, de la ligne 17. Ces raisons sont incompréhensibles dans la mesure où le Président de la République indiquait lui-même, peu avant son élection, que le financement du nouveau métro ne peut constituer une difficulté, puisqu'il est « exclusivement prélevé sur les richesses produites par l'Ile-de-France elle-même ».

Fragiliser la réalisation de la ligne 17 du Grand Paris Express, c'est menacer une dynamique de développement territorial qui constitue une chance historique pour le Grand Roissy, ses habitants, ses salariés et ses entreprises mais aussi pour la Région Capitale qui constitue la vitrine européenne et porte d'entrée de notre pays. Nous ne pouvons accepter la remise en cause de ce projet majeur en faveur de l'égalité des territoires et de la résorption de la fracture territoriale du Nord de l'Ile-de-France.

La fracture territoriale concerne, en effet, non seulement la Seine Saint Denis, mais aussi les territoires urbains de l'Est du Val d'Oise, dont le contexte urbain et social est tout à fait comparable, voire même en voie de dégradation par rapport à celui de la Seine Saint-Denis, largement desservie par la ligne 16. Les efforts faits à juste titre pour le développement de la Seine Saint-Denis depuis une vingtaine d'années, et encore tout récemment avec l'implantation de nombreux sites olympiques, ne doivent pas contribuer à reléguer la pauvreté vers les territoires plus périphériques du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne. La proximité de l'aéroport de Roissy rend la situation de l'Est Valdoisien particulièrement paradoxale et injuste pour ses

habitants, avec la juxtaposition d'un pôle d'emplois majeur en Ile-de-France et d'un des territoires les plus pauvres de France, comme en témoigne son taux de chômage. La ligne 17 permettra, avec la mise en œuvre du barreau de Gonesse et la poursuite du T5 jusqu'au Bourget, à ces populations, qui subissent quotidiennement les nuisances générées par l'aéroport (bruit des avions, congestion du trafic routier...), de profiter enfin pleinement des emplois qu'il génère.

Les territoires ruraux et péri-urbains du Nord de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise, subissent aussi la fracture territoriale, dans la mesure où leurs populations, aujourd'hui privées de liaisons de transport en commun en mode lourd, n'ont d'autre choix que d'utiliser leur voiture, subissant quotidiennement la congestion du réseau routier et contribuant à l'aggraver. De par sa situation à l'entrée Nord de l'agglomération parisienne, la gare du Mesnil-Amelot a vocation à devenir une grande plate-forme multimodale, porte Nord du Grand Paris et point d'accès au réseau métropolitain de transports en commun pour ces populations. La réalisation de cette gare est seule à même de contribuer à l'intégration de ces territoires à la dynamique métropolitaine, notamment en rapprochant significativement ses populations, via une liaison directe et performante, aux principaux pôles d'emplois de la métropole. Il serait par ailleurs incompréhensible, à l'heure où il nous faut réussir la transition écologique, et alors que le développement du Grand Roissy se trouve menacé par la congestion du réseau routier, de ne pas mobiliser les formidables potentialités de report modal offertes par cette gare.

La ligne 17 du métro automatique a vocation à desservir la plupart des grands projets de développement, pourvoyeurs d'emplois et leviers du développement économique du Grand Roissy : Aérolians à Tremblay-en-France, l'International Trade Center à Roissy-en-France, la reconversion de l'ancien site PSA à Aulnay-sous-Bois, le Triangle de Gonesse et EuropaCity, le pôle de compétitivité aéronautique du Bourget... Ces projets sont tributaires de la réalisation de la ligne 17: alors que la réalisation du barreau de raccordement RER B-RER D (« Barreau de Gonesse ») paraît de plus en plus incertaine, la non réalisation de la ligne 17 (ou son report) fragiliserait encore plus les perspectives de développement du territoire liées à ces projets.

La plate-forme aéroportuaire de Paris Charles de Gaulle à elle-même a besoin d'une desserte performante et accessible à tous vers la métropole. La ligne 17 permettra d'assurer une liaison efficace entre l'aéroport et les deux principaux quartiers d'affaires de la métropole (la Défense et la Plaine Saint Denis), fonction que n'assurera pas le projet de CDG Express.

La non réalisation de la ligne 17 (ou son report) viendrait aussi compromettre la politique de développement résidentiel de la communauté d'agglomération, fortement mobilisée pour contribuer à l'indispensable effort de construction régional, tout en œuvrant, notamment dans le cadre des politiques de renouvellement urbain, à la diversification de l'habitat et au rééquilibrage social de son territoire. En l'absence de désenclavement par la ligne 17, le territoire ne disposerait pas de l'attractivité résidentielle apte à répondre à ces problématiques complexes.

Enfin, la ligne 17 figure dans le dossier de candidature de Paris 2024 qui a déterminé comme objectif d'assurer un transport rapide, fiable et sécurisé. Cette ligne est indispensable car elle permettra aux passagers arrivant à l'aéroport de Roissy de se rendre sans rupture de charge au village olympique à Saint-Denis, au village des médias au Bourget et aux différents sites olympiques et paralympiques. De plus grâce aux hôtels et aux équipements culturels et de loisirs prévus dans le cadre du projet EuropaCity sur le Triangle de Gonesse, le Val d'Oise qui n'accueillera pas d'épreuves, pourra ainsi contribuer à la réussite de cet événement majeur.

Comment pourrions-nous accepter, qu'une fois de plus, notre territoire soit exclu de ce projet d'envergure métropolitaine ? Comment accepter, qu'aucun transport ne soit mis en place pour améliorer la desserte au quotidien de nos populations face à la réalisation du CDG Express réservé aux voyageurs les plus aisés de l'aéroport ? Comment tolérer que seul l'Est du Val d'Oise et le Nord de la Seine et Marne, soient une fois de plus sacrifiés, oubliés, écartés du plus

grand projet de transport européen, nouvelle alternative à la voiture, qui doit faciliter l'accès à l'emploi, la formation, l'offre culturelle et de loisirs dont nos populations ont tant besoin.

C'est pourquoi, les élus de la Commune de Moussy le Vieux :

Considérant que le Grand Paris Express est le projet majeur permettant de répondre à leurs priorités absolues que sont l'emploi et la qualité de vie de leurs populations ;

Considérant que la ligne 17 du Grand Paris Express renforcera l'intégration du territoire communautaire à la dynamique métropolitaine, et que sa non réalisation ou son report, exclurait non seulement son territoire, mais aussi celui des départements du Val d'Oise et de Seine-et-Marne, de cette dynamique ;

Considérant que la non réalisation ou le report de la ligne 17 du Grand Paris Express différerait ou remettrait en cause les projets de développement économique pourvoyeurs d'emplois portés par les collectivités locales, obérant toute possibilité de développement endogène du territoire ;

Considérant que la non réalisation ou le report de la ligne 17 du Grand Paris Express maintiendrait les populations de la communauté d'agglomération dans une situation d'enclavement vis-à-vis des emplois du Grand Paris ;

Considérant que la non réalisation ou le report de la ligne 17 du Grand Paris Express ne permettrait pas au territoire de disposer d'une attractivité suffisante pour mener une politique ambitieuse de développement résidentiel, apte à contribuer efficacement à l'effort de construction régional et au renforcement de la mixité sociale ;

Considérant la ligne 17 du Grand Paris Express présente des potentialités importantes en matière de report modal, notamment via les futures gares du Mesnil-Amelot et du Triangle de Gonesse, et que sa non réalisation ou le report de sa réalisation irait à l'encontre des impératifs de la transition écologique, et obèrerait le développement du Grand Roissy, moteur économique de l'Ile-de-France ;

Considérant que seule la réalisation de la ligne 17 du Grand Paris Express permettra, en l'absence d'accueil de site olympique sur son territoire, à Roissy Pays de France de contribuer à la réussite des Jeux Olympiques 2024

Demandent un rendez-vous sans délai à M. le Président de la République et M. le Premier Ministre.

Sans réponse, les élus et les forces vives du territoire se mobiliseront.

oOo

2017/10/17-6	<u>EVOCATION DES PROBLEMES LIES A LA DECHARGE SAUVAGE SUR LA PARCELLE DU FUTUR HOTEL</u>
--------------	---

La municipalité a envoyé un courrier au Sous-préfet, à la Direction Départementale des Territoires ainsi qu'à l'Agence Régionale de Santé. Le Sous-préfet se charge personnellement de ce dossier.

Parallèlement à cette démarche, la société propriétaire s'est engagée à faire évacuer tous les déchets pour le 23/10/2017 prochain.

Il est proposé de se rendre sur place à l'issue de ce délai pour constater l'évolution.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de prendre l'attache d'un avocat pour ce dossier et pour toute affaire nécessitant un conseil juridique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile lié à ces affaires.

oOo

	<u>RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE MOUSSY »</u>
--	--

Les travaux sur les parties communes sont en cours et ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Les élus soulignent qu'il faut être présent sur le terrain pendant les travaux. Monsieur Lannette-Clavier déplore que le lotisseur n'ait pas donné suite comme convenu à la réunion du 08/09/2017.

Suite au courrier recommandé adressé par le Conseil municipal des travaux ont été entrepris notamment sur la sente piétonnière mais trop peu pour être satisfaisants à ce jour.

oOo

Liste des marchés publics conclus par le Maire en vertu de sa délégation

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Fourniture d'un adoucisseur cuisine scolaire	IDE 25/27 rue Marthe Aureau 77400 LAGNY SUR MARNE	818.68 € HT 982.42 € TTC	Juin 2017
Portail d'échanges sécurisés	Berger Levrault 892 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	1000.04 € HT 1200.05 € TTC	Juin 2017
Changement armoire électrique – services techniques	S3R ZA de la Barogne 1 rue du Bonneret 77230 MOUSSY LE NEUF	756.50 € HT 907.80 € TTC	Juin 2017
Remplacement balançoire Pré Vert	RECREATION 2 av du Gué Langlois 77600 BUSSY SAINT MARTIN	3 618.36 € HT 4 342.03 € TTC	Juin 2017
Remplacement lave-vaisselle la Grange	IDE 25/27 rue Marthe Aureau 77400 LAGNY SUR MARNE	3 662.50 € HT 4 395.00 € TTC	Juin 2017
Plantes bisannuelles automne	ETS Horticoles Viet Rue des Fleurs 77178 OISSERY	1 329.60 € HT 1 642.56 € TTC	Juillet 2017

Echelle à crémaillère pour chape d'attelage	ENVIROMAT 95 AV du Beaumontoir ZAC du Roncé 95380 LOUVRES	1 522.67 € HT 1 827.21 € TTC	Juillet 2017
Matériel électrique	COAXEL 5 rue Ampère 77100 MEAUX	409.28 € HT 491.14 € TTC	Juillet 2017
Matériel technique divers	BERNER ZI Les manteaux 14 rue Albert Berner 89331 SAINT JULIEN DU SAULT	780.56 € HT 936.67 € TTC	Août 2017
Mise en conformité éclairage de sécurité	S3R ZA de la Barogne 1 rue du Bonneret 77230 MOUSSY LE NEUF	1 719.00 € HT 2 062.80 € TTC	Août 2017
Entretien chaudière mairie	MTS 36 rue Jankélévitch 77184 EMERAINVILLE	487.32 € HT 584.78 € TTC	Septembre 2017
Matériel Espaces verts	GUILLEBERT 3 rue Jules Verne 59790 RONCHIN	354.00 € HT 424.80 € TTC	Septembre 2017

oOo

La séance est levée à 19 H 35.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 14 novembre 2017 à 19 h 00.

Signeront :

Armand JACQUEMIN	ABSENT
Philippe GOVIGNON	
Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	
Damien LANNETTE-CLAVERIE	
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	ABSENTE
Sylvie FROMENTIN	

Bruno GARNIER	
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	
Bernard MAZE	
Paul MOREL	
Christine RAMIREZ	

